



CSLG NEVERS-DECIZE
105 avenue de Verdun
58300 DECIZE
cslg-decize@live.fr

SAISON 2023-2024

Créé en 1975, le Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de NEVERS-DECIZE (CSLG NEVERS-DECIZE) a pour objet :

- de promouvoir, développer, animer, enseigner, encadrer, organiser et de contrôler des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles au profit des personnels relevant du ministère de la défense, de la gendarmerie national et leurs familles, que ces activités soient à visée de compétition, de loisir, ou de pratique éducative et sociale ;
- de contribuer à la politique du ministère de la défense dans le domaine de la condition du personnel et de resserrer les liens entre tous les membres de la communauté de la défense et de la sécurité nationale ;
- de favoriser les contacts et les échanges avec le secteur civil dans l'intérêt du développement lien "Armée – Nation" en proposant des activités aux personnes extérieures à la communauté de la défense ;
- de concourir au maintien en condition physique et morale du personnel dont l'entraînement du personnel militaire et contribuer à la politique sportive du ministère de la défense au côté du Centre national des sports de la défense (CNSD) ;
- de mener des actions, par le sport et la culture, pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et pour le développement de la mixité sociale ;
- de responsabiliser les adhérents dans la vie associative comme dans la vie personnelle ;
- d'assurer la formation aux premiers secours.

Le fonctionnement du club repose sur des bénévoles. L'ensemble des responsables d'activités et des personnes en charge de la gestion du club prennent sur leur temps libre pour le fonctionnement de celui-ci.

- Président : Emmanuel MICHAUD emmanuelmichaud86@gmail.com
- Vice-président : Francois MONNERY francois.monnery@orange.fr

- Secrétaire : Vincent LEBON lebonv@hotmail.fr
- Secrétaire adjoint : Thibaut PELLETIER thibaut.pelletier26@gmail.com
- Trésorier : Valentin BLOTTIAU v.blottiau@gmail.com
- Trésorier adjoint : Josiane BONELLO oceane9741@gmail.com

Les tarifs inscrits par activité ci-dessous, ne comportent pas les parts suivantes obligatoires :

- La licence à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) : 18,50 euros
- La cotisation au CSLG NEVERS-DECIZE : 21,50 euros

La licence FCD et la cotisation au CSLG NEVERS-DECIZE ne sont à payer qu'une seule fois par saison quel que soit le nombre d'activités exercées.

ACTIVITES SPORTIVES

AIRSOFT



En partenariat avec l'association MK23, l'activité se déroule sur un terrain privé avec bâtiment, sous convention sur la commune de MAGNY-COURS 58470.

Les jours et heures de pratiques sont décidés par les responsables et visibles via le groupe Facebook Airsoft CSLG DECIZE-NEVERS.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'airsoft est exigée chaque année.

L'invitaton d'une personne non licenciée CSLG lors d'une partie est possible. Cette dernière devra prendre connaissance du règlement et s'acquitter d'une somme de 5 euros (assurance et participation).

Les mineurs ne sont pas admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 15 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 25 Euros.

RESPONSABLE :

Cyril VON KANEL ssman@hotmail.fr

David LEFEBVRE lefebvre david2338@free.fr

BADMINTON et PING-PONG

Dans le gymnase de l'escadron.

Les lundi, mercredi et vendredi de 18h00 à 22h00, les mardi et jeudi de 20h00 à 22h00, les samedi et dimanche de 08h00 à 22h00. (Hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser le matériel s'y trouvant. Même les militaires souhaitant s'entraîner sur leurs heures de services doivent être licenciés en l'absence d'encadrement militaire spécifique (CT1 sport).

Les mineurs à partir de 12 ans sont admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 5 Euros.

RESPONSABLE :

Elzam ATTOUMANE DAYA

hakim58300@gmail.com

CROSS TRAINING FORCE

Dans le gymnase de l'escadron, une structure et du matériel vous attendent pour la pratique.

La structure est accessible de 8h00 à 22h00, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, sauf les mardi et vendredi de 13h00 à 15h30 pour l'entretien de la structure et les mardi et jeudi de 18h00 à 20h00 (cours de fitness). (Hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Serviette sur les appareils. Les responsables n'hésiteront pas à interdire l'accès à la salle en cas de non respect du règlement.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser la structure et le matériel s'y trouvant. Même les militaires souhaitant s'entraîner sur leurs heures de services doivent être licenciés en l'absence d'encadrement militaire spécifique (CT1 sport). Les mineurs ne sont pas admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 15 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 45 Euros.

RESPONSABLES :

Jérémy COUPAT

coupatjeremy@yahoo.fr

FITNESS

Dans le gymnase de l'escadron.

Le mardi et jeudi de 18h00 à 18h45 et 19h00 à 19h45 (hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

L'activité peut être déplacée en extérieur en fonction des conditions climatiques.

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Les mineurs ne sont pas admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 20 Euros.

RESPONSABLE :

Jean-Michel MARQUET

bboysonic@hotmail.fr

MOTO



Réservé aux résidants du quartier Bel-Air, 2 abris sont mis à dispositions pour le stationnement et l'entretien des motos.

Les activités de groupe sont soumises à l'autorisation du responsable.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser les abris et à utiliser le matériel s'y trouvant.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour cette activité.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 25 Euros (Militaire, famille de militaire).

RESPONSABLE :

Maxime DE LUCAS

max140495@gmail.com

MUSCULATION/CARDIO



Dans le gymnase de l'escadron, une salle "mezzanine" et deux salles "cardio" vous attendent pour la musculation.

La mezzanine et les salles cardio sont accessibles de 8h00 à 22h00, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, sauf les mardi et vendredi de 13h00 à 15h30 pour l'entretien des salles. (Hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Serviette sur les appareils. Les responsables n'hésiteront pas à interdire l'accès à la salle en cas de non respect du règlement.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à fréquenter les salles et à utiliser le matériel s'y trouvant. Même les militaires souhaitant s'entraîner sur leurs heures de services doivent être licenciés en l'absence d'encadrement militaire spécifique (CT1 sport). Les mineurs ne sont pas admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 15 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 45 Euros.

RESPONSABLES :

Thibaut PELLETIER thibaut.pelletier26@gmail.com

Jean-Michel MARQUET bboysonic@hotmail.fr

ACTIVITES CULTURELLES

JARDINAGE

Activité réservée aux résidents du quartier Bel-Air.

Une parcelle de 5 m² par foyer située près des abris moto.

Nombre de parcelle limitée.

A disposition pour les jardiniers :

- des outils
- un bac à compost
- deux récupérateurs d'eau de pluie

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à fréquenter le jardin et à utiliser le matériel s'y trouvant. Les enfants de moins de 15 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour cette activité.

Les mineurs à partir de 15 ans sont admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 10 Euros par foyer (Seuls les adhérents cotisant au CSLG sont assurés)

RESPONSABLE :

Katia MICHAUD michaudkatia86@gmail.com

ACTIVITES SPECIFIQUES

SECOURISME



Les dates des sessions sont arrêtées en fonction de la disponibilité des participants et des formateurs.

Le CSLG est agréé pour dispenser les formations Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) et Gestes Qui Sauvent (GQS).

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 20 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 20 Euros.

Non licencié 60 Euros

REONSABLE :

Wladimir WARZECHA wlad-warzecha@sfr.fr